



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20211221-DEC-AG-21-139-AU
Date de télétransmission : 27/12/2021
Date de réception préfecture : 27/12/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Décision du 21 décembre 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

OBJET : Missions Contrôle Technique et Coordination Sécurité / Protection de la Santé pour le projet de travaux de restructuration du tiers-lieu de Toga – consultation n°2021-005DT.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

En matière de commande publique :

-En matière de fournitures et services, préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40 000 € HT à ce jour) » ;

Vu la consultation n°2021-005DT lancée le 24/11/2021 pour la réalisation des missions de Contrôle Technique et de Coordination Sécurité et Protection de la Santé dans le cadre du projet de travaux de restructuration du tiers-lieu de Toga, 20200 Bastia ;

Décision du 21 décembre 2021

OBJET : Missions Contrôle Technique et Coordination Sécurité / Protection de la Santé pour le projet de travaux de restructuration du tiers-lieu de Toga – consultation n°2021-005DT

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la Direction des Travaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia (maîtrise d'œuvre interne) ;

DECIDE

D'attribuer le marché lancé sous forme d'une consultation simple pour la réalisation des missions de Contrôle Technique et de Coordination Sécurité et Protection de la Santé pour les travaux de restructuration du tiers-lieu de Toga, 20200 Bastia, à APAVE SUDEUROPE SAS – Agence de Bastia, sise 20600 FURIANI – (n°siret : 51872092500826) pour un montant total de 14 400 € HT ;

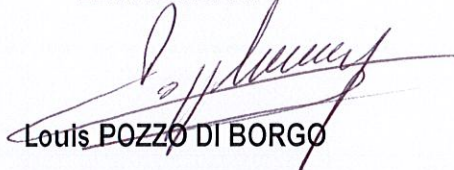
DIT

Que les crédits sont prévus au budget principal de la communauté d'agglomération de Bastia, chapitre 20 OP3025 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **27 DEC. 2021**
et publication ou notification
du **27 DEC. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI